

Certificat de réalisation

Je soussigné Philippe COLAS, représentant légal d'OPTION CONSEIL,
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 83030171003 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), certifie que :

FABIEN BOURBON

Né(e) le : **28/10/1986** N° sécurité sociale : **1 86 10 03 310 116**
Salarié(e) de : **LIP INTERIM**

A suivi l'action référencée :

9126451 - CACES® R.486A - Conduite en Sécurité des P.E.M.P.

Début le : **08/07/2026** Fin le **10/07/2026** Durée : **3 jours / 21 heures**

L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
✓ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Objectifs de la formation - Etre capable de :

Connaître et respecter ses limites de compétence ; Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et rendre compte ;
Comprendre le fonctionnement des organes et équipements ; Assurer les opérations de vérification, entretien d'usage
maintenance de son ressort ; Savoir rendre compte des anomalies et difficultés inhérentes à la mission confiée ; Mettre en
œuvre en sécurité, son équipement, ses EPI et son matériel dans les règles de l'art ; Se présenter aux épreuves certificatives

A l'issue de la formation, et au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus,

le titulaire a été évalué lors des épreuves certificatives, réalisées par OPTION CONSEIL. Les résultats sont les suivants :

- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie A sans option porte-engin**
- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie B sans option porte-engin**

Ce document n'est pas un CACES®

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Edité le : vendredi 10 juillet 2026


Pour Option Conseil,
Philippe Colas

Certificat de réalisation

Je soussigné Philippe COLAS, représentant légal d'OPTION CONSEIL,
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 83030171003 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), certifie que :

ELMEDHI CHIKHAOUI

Né(e) le : **19/06/1996** N° sécurité sociale : **1 96 06 75 111 743**
Salarié(e) de : **LIP INTERIM**

A suivi l'action référencée :

9126451 - CACES® R.486A - Conduite en Sécurité des P.E.M.P.

Début le : **08/07/2026** Fin le **10/07/2026** Durée : **3 jours / 21 heures**

L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
✓ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Objectifs de la formation - Etre capable de :

Connaître et respecter ses limites de compétence ; Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et rendre compte ;
Comprendre le fonctionnement des organes et équipements ; Assurer les opérations de vérification, entretien d'usage
maintenance de son ressort ; Savoir rendre compte des anomalies et difficultés inhérentes à la mission confiée ; Mettre en
œuvre en sécurité, son équipement, ses EPI et son matériel dans les règles de l'art ; Se présenter aux épreuves certificatives

A l'issue de la formation, et au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus,

le titulaire a été évalué lors des épreuves certificatives, réalisées par OPTION CONSEIL. Les résultats sont les suivants :

- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie A sans option porte-engin**
- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie B sans option porte-engin**

Ce document n'est pas un CACES®

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement.
En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.
Edité le : vendredi 10 juillet 2026


Pour Option Conseil,
Philippe Colas

Certificat de réalisation

Je soussigné Philippe COLAS, représentant légal d'OPTION CONSEIL,
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 83030171003 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), certifie que :

JULIEN GUILLOT

Né(e) le : **03/11/1989** N° sécurité sociale : **18 91 19 300 724**
Salarié(e) de : **LIP INTERIM**

A suivi l'action référencée :

9126451 - CACES® R.486A - Conduite en Sécurité des P.E.M.P.

Début le : **08/07/2026** Fin le **10/07/2026** Durée : **3 jours / 21 heures**

L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
✓ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Objectifs de la formation - Etre capable de :

Connaître et respecter ses limites de compétence ; Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et rendre compte ;
Comprendre le fonctionnement des organes et équipements ; Assurer les opérations de vérification, entretien d'usage
maintenance de son ressort ; Savoir rendre compte des anomalies et difficultés inhérentes à la mission confiée ; Mettre en
œuvre en sécurité, son équipement, ses EPI et son matériel dans les règles de l'art ; Se présenter aux épreuves certificatives

A l'issue de la formation, et au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus,

le titulaire a été évalué lors des épreuves certificatives, réalisées par OPTION CONSEIL. Les résultats sont les suivants :

- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie A sans option porte-engin**
- ✓ **Avis FAVORABLE à la délivrance du CACES® R486_Catégorie B sans option porte-engin**

Ce document n'est pas un CACES®

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Edité le : vendredi 10 juillet 2026


Pour Option Conseil,
Philippe Colas